

WORLDLINE

Société Anonyme

80, quai Voltaire
95870 BEZONS

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2018
4^{ème} résolution

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Grant Thornton

*Membre français de Grant Thornton
International*
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

WORLDLINE

Société Anonyme

80, quai Voltaire
95870 BEZONS

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2018 – 4^{ème} résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux des sociétés SIX Payment Services (Europe) SA, SIX Payment Services (Luxembourg) SA et SIX Payment Services et/ou de leurs filiales, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer, sous réserve de l'approbation par votre Assemblée des 1^{ère} et 2^{ème} résolutions.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de 0,07 % du capital de la Société au jour de la présente Assemblée générale, préalablement à l'augmentation du capital résultant de la 2^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Par ailleurs, par exception aux dispositions décrites au paragraphe précédent, un plafond global dérogatoire pourra être appliquée en cas d'utilisation concomitante ou successive par le Conseil d'administration des autorisations qui lui sont conférées au titre des 4^{ème} et 5^{ème} résolutions de la présente Assemblée. A ce titre, le nombre total des options consenties en vertu de la 4^{ème} résolution et le nombre total des actions susceptibles d'être attribuées gratuitement en vertu de la 5^{ème} résolution, ne pourront excéder ensemble un plafond de 0,07 % du capital social au jour de la présente Assemblée générale, préalablement à l'augmentation du capital résultant de la 2^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions, étant précisé que l'autorisation consentie par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2018 dans sa 19^{ème} résolution survit et poursuit ses effets pour la durée initiale de 26 mois à compter du 24 mai 2018.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 octobre 2018

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Christophe Patrier

Grant Thornton
*Membre français de Grant Thornton
International*



Virginie Palethorpe